



# COMMISSION FUTSAL

## Procès-Verbal n° 23

Réunion Plénière du :	<b>Mardi 9 Avril 2024</b>
Président :	<b>M. Patrick FAUTRAD</b>
Secrétaire :	<b>Mme Béatrice MONNIER</b>
Présents :	<b>MM. Stéphane EHLE – Franck LE CAER – Grégory HANNOT</b>

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la Commission d'Appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

### ORDRE DU JOUR

- Information

- Tirage de la Coupe du Var Futsal D1

### INFORMATIONS

#### Challenge U18 Futsal :

Le samedi 6 avril 2024 s'est déroulé la phase Nationale qualificative du Challenge U18 Futsal en Méditerranée.

4 équipes ont participées :

- FC NIVOLET
- SPORTING BESANÇON
- BORGIO
- CSK VAL DES ROUGIERES

Notre représentant varois n'a malheureusement pas réussi à se qualifier pour les 1/2 Finales.

C'est le FC NIVOLET qui a fini 1<sup>er</sup> et s'est donc qualifié pour la Finale du Challenge U18 Futsal.

#### Finales Coupe du Var Futsal :

La Commission après étude des différentes demandes, valide le Gymnase de la Seyne (salle Bacquet) pour recevoir les finales Coupe du Var Futsal.



District du Var de Football



## TIRAGE 1/2 FINALE COUPE DU VAR D1 FUTSAL

**A jouer durant la semaine du 22 au 27 avril 2024**  
*sur le terrain du club premier nommé*

- ST MAX FUTSAL 1 / CSK VAL DES ROUGIERES 1
- TOULON EST FUTSAL / ISSOLE FUTSAL 1

Le club premier nommé doit envoyer la convocation dans les plus brefs délais.

---

*Prochaine réunion*  
*Mardi 16 avril 2024*

**Le Président** : Patrick FAUTRAD  
**La Secrétaire** : Béatrice MONNIER